

ARRETE N° 2022 – 434-SG du 12 AOUT 2020

La Maire de la commune de CLUNY

Vu les articles L 2122-18 à L 2122-20 Code Général des Collectivités territoriales

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur Haggai HES, conseiller municipal, est délégué à compter du 1^{er} Septembre 2022 pour suivre et traiter les dossiers afférents au **grand cycle de l'eau**.

ARTICLE 2

Mme la Maire, Madame la Directrice Générale des Services de Cluny et M le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs. Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de Saône-et-Loire.

Mme la Maire,
Marie FAUVET



Certifié exécutoire pour avoir été reçu

A la Préfecture le 12/08/2022

Et publié ou affiché sur le site 12/08/2022

Réf 071-21.101377 20220812-2022-434-SG-A1

Retiré